

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 26 novembre 2018 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Madame Sylvie Lambert  
Monsieur Francis Bellemare  
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

**RÉSOLUTION : 2018-11-477      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 26 novembre 2018. Il est 19 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-478      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

*Adoptée à l'unanimité*

**Première période de questions**

---

**Assemblée publique de consultation -  
Projets de règlement numéro V-539-09 et  
V-576**

---

Dans un avis public publié le 13 novembre 2018 conformément au règlement numéro V-572, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement suivants :

- Règlement numéro V-539-09 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de bonifier quelques dispositions réglementaires et d'autoriser de nouveaux usages dans certaines zones commerciales;
- Règlement numéro V-576 relatif aux usages conditionnels.

Aucune personne n'est présente à l'assemblée publique de consultation.

Monsieur Benoit Filion présente ces projets de règlement ainsi que les enjeux relatifs à l'adoption de ces derniers. M<sup>e</sup> Pierre-Luc Gignac présente les procédures subséquentes liées à l'adoption, à l'approbation et à l'entrée en vigueur de ces projets de règlement. Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions concernant ces projets de règlement.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 14 pour se terminer vers 20 h 04.

**RÉSOLUTION : 2018-11-479      Adoption de la politique sur le  
remboursement des frais de représentation  
et de déplacement**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède actuellement à la mise à jour de l'ensemble de ses politiques en plus de la mise en place de nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc nécessaire que le conseil municipal adopte les politiques modifiées et mises à jour ou ses nouvelles politiques;

CONSIDÉRANT la politique sur le remboursement des frais de représentation et de déplacement jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte la politique sur le remboursement des frais de représentation et de déplacement.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-480      Adoption du deuxième projet  
de Règlement numéro V-539-09 modifiant  
le règlement de zonage numéro V-539 afin  
de bonifier quelques dispositions  
réglementaires et d'autoriser de nouveaux  
usages dans certaines zones commerciales**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des nouvelles législations fédérales et provinciales relatives au cannabis, le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de prévoir les zones où pourront s'exercer la vente et la transformation de cannabis sur le territoire de la ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'élargir l'éventail des usages autorisés à l'intérieur des zones commerciales C-6, C-9 et C-12 qui comportent des espaces disponibles se prêtant à l'implantation de commerces et services diversifiés ayant un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'apporter des précisions à différentes normes du règlement de zonage afin d'en faciliter leur interprétation et leur application;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

Que le conseil municipal adopte le deuxième projet de Règlement numéro V-539-09 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de bonifier quelques dispositions réglementaires et d'autoriser de nouveaux usages dans certaines zones commerciales;

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-481      Adoption du deuxième projet de règlement  
numéro V-576 relatif aux usages  
conditionnels**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter un règlement sur les usages conditionnels conformément aux articles 145.31 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

Que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro V-576 relatif aux usages conditionnels;

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-482      Adoption du règlement numéro V-573  
décrétant une dépense et un emprunt afin  
de procéder à la construction d'un centre  
aquatique**

---

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Donnacona de procéder à la construction d'un centre aquatique;

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 22 juin 2017 qui confirme une aide financière de 3 666 666 \$ dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) – Volet 2 Infrastructures collectives jointe au règlement comme annexe « A »;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro V-546 créant une réserve financière afin de doter la Ville d'une nouvelle infrastructure de loisirs pour bonifier l'offre de service du 27 octobre 2014 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un emprunt afin de financer cette dépense;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode financement au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'adopter le règlement numéro V-573 décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder à la construction d'un centre aquatique.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-483**      **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser les travaux de construction d'un entrepôt-débarcadère à l'usine de filtration d'eau potable**

---

Conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Sylvie Lambert, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser les travaux de construction d'un entrepôt-débarcadère à l'usine de filtration d'eau potable;

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de ce même article, Sylvie Lambert, dépose le projet de règlement numéro V-577 intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser les travaux de construction d'un entrepôt-débarcadère à l'usine de filtration d'eau potable.

**RÉSOLUTION : 2018-11-484**      **Entente entre la Ville et le Club de l'Âge d'Or de Donnacona concernant le centre Alliance Donnallie – Autorisation de signature**

---

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le Club de l'Âge d'Or de Donnacona concernant le centre Alliance Donnallie;

CONSIDÉRANT le projet d'entente joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Donnacona et le Club de l'Âge d'Or de Donnacona concernant le centre Alliance Donnallie;

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et M<sup>e</sup> Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville cette entente.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-485**      **Acquisition du lot 3 508 799 du cadastre du Québec**

---

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le Club de l'Âge d'Or de Donnacona concernant l'acquisition du lot 3 508 799 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente de principe entre le Club et la Ville;

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'acquisition préparé par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Julien, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

D'acquérir le lot 3 508 799 du cadastre du Québec du Club de l'Âge d'Or de Donnacona pour la somme de 1 \$ à laquelle s'ajoutent les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et M<sup>e</sup> Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'acte d'acquisition préparé par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Julien, notaire.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-486      Acquisition du logiciel de sécurité civile  
Idside – ECHO MMS**

---

CONSIDÉRANT la proposition adressée par l'entreprise Idside aux municipalités de la MRC de Portneuf pour le logiciel de sécurité civile Idside – ECHO MMS;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter de ce logiciel;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'acquisition et d'implantation du logiciel ainsi que le coût de service annuel sont susceptibles de diminuer en fonction du nombre de municipalités de la MRC de Portneuf qui accepteront la proposition;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE le conseil municipal confirme l'acquisition par la Ville du logiciel Idside – ECHO MMS pour un coût maximum de 7 530 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables ainsi qu'un coût annuel de service d'un montant maximum de 3 100 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville les documents relatifs à l'acquisition et l'implantation de ce logiciel s'il y a lieu.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2018-11-487      Promesse de vente du lot 4 811 260 du  
cadastre du Québec - Autorisation de  
signature**

---

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et l'entreprise Commercial DEV inc. pour la vente du lot 4 811 260 du cadastre du Québec soit un terrain à vocation commerciale situé sur le boulevard Les Écureuils d'une superficie de 77 608,87 pi<sup>2</sup> (7210,1 m<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT QUE la promesse prévoit également un droit de premier refus à l'entreprise Commercial DEV inc. sur le terrain voisin soit le lot 4 811 261 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la promesse de vente jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser monsieur Benoit Filion, directeur du service de l'urbanisme et du développement économique, à signer au nom de la Ville, la promesse de vente pour le lot 4 811 260 du cadastre du Québec avec l'entreprise Commercial DEV inc. ou une autre compagnie à être formée.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**Deuxième période de questions**

---

**RÉSOLUTION : 2018-11-488      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 20 h 19.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé,  
maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, greffier  
Secrétaire